



Projet Pédagogique de
l'Accueil de Loisirs de la communauté
d'agglomération Chartres métropole
situé à **Jouy**

JUILLET 2011

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Présentation de l'association et du projet éducatif des PEP

Présentation du projet Enfance-Jeunesse

Structure

Capacité d'accueil

Description des locaux

Présentation de l'équipe

Journée type

Rôles de chacun

Informations diverses

Tableau d'objectifs



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

La Communauté d'Agglomération Chartres métropole est née le 1^{er} janvier 2011, grâce à la volonté des élus de Chartres métropole, les Communautés de Communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure se sont associées pour réaliser un projet de développement commun. En rassemblant les moyens et les énergies, une communauté d'Agglomération permet, en effet, de mieux répondre aux besoins des habitants et d'œuvrer au devenir d'un territoire.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération exerce de nombreuses compétences que les différents conseils municipaux ont choisi de lui déléguer. Vie économique, enfance et jeunesse (Orée de Chartres et Val de l'Eure exclusivement jusqu'en décembre 2013), animations culturelles, loisirs, transports, environnement ... Au travers des services qu'elle gère et des projets qu'elle initie, Chartres métropole contribue de manière essentielle au développement, à l'aménagement et à l'animation de notre bassin de vie, pour l'ensemble de ses habitants.

Une délégation de service publique a été signée entre la Communauté d'Agglomération Chartres métropole et l'Association Départementale PEP 28 pour s'occuper du secteur de l'Orée de Chartres. Celui-ci est étendu sur la moitié Nord Est – Sud Est du bassin de vie chartrain et regroupe 16 communes rurales d'environ 16 600 habitants (Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Morancez, Nogent-le-Phaye, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint Prest et Sours).

Afin de permettre un accueil de qualité à tous les enfants et jeunes de 3 à 17 ans, un si vaste territoire a été découpé en trois pôles :

- au nord : Jouy (regroupant Berchères St Germain, Challet, Clévilliers, Coltainville, Gasville-Oisème, Poisvilliers et Saint-Prest)
- au sud : Morancez (regroupant Berchères les Pierres, Corancez, Gellainville, Houville la Branche) et Sours (regroupant Nogent le Phaye, Prunay le Gillon)

JOUY :

L'ancienne clinique achetée par la commune de Jouy transformée en restaurant scolaire et Centre de Loisirs mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération a laissé place dès 2001 à un accueil de loisirs pour environ 70 enfants de 6 à 11 ans. Ce bâtiment a été agrandi par une extension adaptée à la tranche d'âge 3 à 5 ans, le centre étant ouvert depuis 2007 à ces enfants.

Intégrée au 1^{er} janvier 2009, la commune de Saint-Prest, dotée d'un fort potentiel d'enfants ouvre les locaux des écoles maternelles et primaires pour le mois de juillet.

MORANCEZ :

Transféré de l'école élémentaire à l'ancienne ferme de Chavannes réhabilitée et agrandie par la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres en 2007/2008, l'accueil de loisirs se déroule, depuis l'été 2008, dans le cadre de ce patrimoine privilégié mis à disposition par Morancez.

SOURS :

Au mois de juillet, les locaux scolaires sont mis à disposition par la commune. Les autres périodes de vacances scolaires et mercredis se déroulent à Morancez avec un accueil à Sours et transport par car.

Poursuivant son soutien à l'animation enfance jeunesse, un budget annuel est consacré par la Communauté d'Agglomération à ce service. Il représente 50 % du coût de ces vacances laissant à la charge des familles 35 %, la CAF participant pour 15 %.

Pour conduire les actions Enfance-Jeunesse, les conseillers communautaires ont élu Jean-Pierre GORGES, Président, Maire de Chartres qui a confié à Christine GOIMBAULT, Vice-présidente, Maire de Saint-Georges-sur-Eure, la délégation à l'animation enfance-jeunesse. Sous l'impulsion donnée par les représentants des communes regroupées en sous-commission et commission enfance-jeunesse, Chartres métropole contribue à l'épanouissement des jeunes du territoire.

Le service est assuré en partenariat avec l'ADPEP 28 qui assure la gestion de ces accueils de loisirs à la suite d'un contrat, appelé délégation de service public, avec la Communauté d'Agglomération Chartres métropole





PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU PROJET EDUCATIF DES PEP

La Fédération générale

La première Guerre mondiale fait en France de nombreux dégâts tant sur le plan économique que humain. Les femmes des soldats, sans ressources, doivent travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Par manque de revenus suffisants ou suite à des remariages, beaucoup d'enfants sont placés chez des membres de la famille.

Le pays tout entier est associé à cette douleur des familles. Les illustrations de l'époque, (timbres, cartes postales, dessins...) témoignent de la gravité de la perte humaine et des épreuves qu'elle leur impose. C'est alors que la société dans son ensemble, sensibilisée, participe à un élan de solidarité qui amène les corps de métiers (l'orfèvre, la bijouterie...) à créer des formes d'orphelinat industriel. De même, au sein des écoles publiques, des collectes ou des dons en nature sont organisés pour soutenir l'action des nouvelles associations.

Petit à petit le mouvement s'amplifie et en 1917, le principe de solidarité nationale oblige la France « à réparer les effets des conséquences de la guerre ». Le statut de pupille de la nation est ainsi créé. Il s'accompagne de la naissance d'organismes destinés à soutenir les pupilles sur le plan matériel et de l'éducation. Pour rendre plus efficace le dispositif, l'office national des pupilles de la nation se déploie dans les départements.

Au vu de l'organisation actuelle des PEP, nous pouvons considérer qu'ils sont une émanation directe des pupilles de la nation. A l'exception près, et elle est primordiale, que les pupilles de l'enseignement public sont laïcs. Les personnels de l'Education nationale, inspecteurs d'Académie et instituteurs, à l'identique des autres corps de métiers, se sont mobilisés dès 1915 autour d'associations départementales pour ensuite s'orienter, en 1917, sur la création de la Fédération générale des associations des Pupilles de l'Enseignement public. Ils défendent le caractère laïc de leur mouvement, caractère qui, aujourd'hui encore, fait leur identité.

Dès 1919, le mouvement PEP est reconnu d'utilité publique.

L'association départementale PEP d'Eure et Loir

L'ADPEP – Association Départementale de Pupilles de l'Ecole Publique d'Eure et Loir a été déclarée à la Préfecture du département le 20 juin 1926. Son siège est situé à l'Inspection académique d'Eure et Loir et les présidents qui se sont succédé à la tête de l'association, ont toujours été inspecteurs d'académie, recteurs ou hommes politiques.

En 1947, l'association, soutenue par Mr Villin, Inspecteur d'académie, acquiert, avec des fonds réunis par souscription par les coopératives scolaires et les instituteurs, le premier centre de vacances à Cadéac.

Situé dans les Hautes-Pyrénées, ce centre de vacances au pied de la montagne fait le bonheur de nombreux enfants des écoles publiques d'Eure et Loir. Il permet à beaucoup d'entre eux de découvrir le plaisir de la neige, puisque depuis 1961 Cadéac accueille des classes de neiges.

Le deuxième centre de vacances est créé en 1947 à Senonches, installé dans l'internat du collège « La Loge des Bois ». Ce centre est aujourd'hui devenu, après travaux, un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

En 1966, l'association prend la direction des actions menées vers les enfants handicapés et crée plusieurs centres : l'IME à Mainvilliers, les CMPP de Chartres et de Dreux, l'IME de Nogent-le-Rotrou. Elle gère actuellement huit établissements médico-sociaux.

Après la montagne et la campagne, elle propose des séjours à la mer et devient prestataire du centre de vacances de Carolles, propriété de la mairie de Mainvilliers, dans le département de la Manche. C'est le début d'une ère où les PEP deviennent prestataires auprès de plusieurs communes du département.

Aujourd'hui, les PEP 28 gèrent 40 Accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires. Toujours à la charge des écoles, de leurs enseignants, des adhésions volontaires et des subventions des collectivités territoriales et du Conseil Général, l'ADPEP 28 est devenue une association très appréciée. Mais elle doit sa longue vie à un grand nombre de personnes connues du département et au travail de bénévoles.

Le projet éducatif

UN PROJET EDUCATIF FORT, DES TEMPS DE LOISIRS POUR REpondre AUX ATTENTES DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS :

Le projet éducatif privilégie plusieurs axes :

- Apprendre à vivre ensemble
- S'enrichir d'expériences nouvelles, culturelles et sportives ou scientifiques
- Accéder à plus d'autonomie
- Favoriser des initiatives individuelles
- Participer à des projets collectifs
- Créer et développer l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité
- Comprendre l'environnement pour le respect

Des accueils adaptés

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité au plus juste prix, offrant toutes les garanties et autorisations nécessaires.

Des possibilités pour tous

Avec plus de 150 sites en France et à l'étranger et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités multiples et enrichissantes

Alliées à une vie quotidienne de qualité, les activités répondent aux valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

UN PROJET PARTAGE :

Avec les jeunes et les familles

La diversité des enfants et jeunes accueillis est un facteur d'enrichissement du groupe. L'épanouissement de chacun est favorisé. Les relations avec les familles sont indispensables (présentation de la structure, inscription, information, contact quotidien, enquêtes de satisfaction, rencontres autour des réalisations des enfants et des jeunes...).

Avec les équipes

L'organisation des accueils est confiée par les associations départementales PEP à des équipes d'animation, placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe adhère au projet éducatif, élabore et met en œuvre un projet pédagogique dans le cadre de ce projet éducatif. Chacun est un acteur de l'économie sociale et de l'éducation populaire.

- **Equipe de Direction** : Le directeur est le mandataire et le représentant des PEP, dont il défend les valeurs et les intérêts. Il est le garant du bon déroulement du séjour et de la mise en œuvre et de l'exécution du projet pédagogique. Il est le gestionnaire de l'équipe et participe à la formation des animateurs. Il assure les relations avec les familles.
- **Equipe d'Animation** : Répondant aux conditions réglementaires actuelles, elle est associée à la réalisation du projet pédagogique à travers l'élaboration et la réalisation d'un projet d'animation. Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Avec les partenaires

Les temps éducatifs que vit l'enfant s'inscrivent dans une logique de complémentarité (éducation « partagée ») dont chacun, parents, enseignants, cadres éducatifs, associations... est responsable et auxquels tous doivent contribuer.

Avec les personnes en situation de handicap

Les PEP s'engagent à favoriser l'intégration dans les accueils de loisirs des personnes handicapées, à assurer à ses équipes une formation spécifique à l'accueil de la personne handicapée, à informer tout futur intervenant que l'organisme est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, à réunir les conditions optimales et à organiser des réunions de concertation pour un bon déroulement du séjour de ces personnes.

DES LIEUX A VIVRE, DES TEMPS A VIVRE :

Chaque accueil de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement ainsi qu'au développement durable, notamment sur les temps de vie collective.

Les repas sont un moment fort de la journée et favorisent l'échange et la convivialité ; ils sont un moment d'éducation à la vie en société. Le rythme de vie s'équilibre entre moments d'activité, moments de repos et temps d'échanges entre jeunes et équipes d'encadrement.

L'hygiène est un aspect important de la vie en accueil de loisirs, parce que c'est un facteur de santé, de bien-être et d'éducation. Les activités de sensibilisation à l'environnement permettent l'acquisition d'attitudes nouvelles et favorisent l'ouverture d'esprit.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les équipes veillent donc à mobiliser l'ensemble des compétences et ressources disponibles. Les activités, proposées par les enfants ou les animateurs, constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu. Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, entraînent des acquisitions diverses et par là-même sont sources de plaisir.

Le transport est un moment éducatif qui se prépare et dont l'organisation engage la responsabilité de l'association qui l'organise. Toutes les conditions de sécurité y sont réunies.

PRESENTATION DU PROJET ENFANCE - JEUNESSE

Le projet enfance jeunesse (01/01/10 - 31/12/13):

La Communauté de Communes de l'Orée de Chartres a réalisé avant 2006, une étude / diagnostic et une évaluation approfondie sur l'ensemble du territoire intercommunal. La démarche développée en partenariat avec les institutions (CAF, DDJS) a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire : parents, jeunes, associations, élus... Un Comité de Pilotage a été constitué pour enrichir les différentes étapes du diagnostic. La population a été interrogée sur l'offre de service actuelle, sa satisfaction, ses attentes pour les années à venir. L'étude a abouti à la rédaction du projet éducatif local et à la définition de priorités d'action. Entre 2010 et 2013, le projet enfance-jeunesse a été résigné et prolongé.

Les Equipements



INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de nombreux équipements sportifs • Pas de locaux dédiés pour les CLSH existants sauf à Jouy • Pas de local dédié pour l'accueil des ados 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et améliorer les ressources existantes • Terminer la construction d'une structure CLSH dédiée à Morancez, étudier la possibilité de création d'équipement à Sours, reconfigurer les locaux situés à Jouy pour un accueil spécifique des 3-6 ans • Pérenniser l'accueil des jeunes lors d'animations itinérantes grâce à la mise à disposition de salles communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un vestiaire pour le terrain de baseball à Gellainville Construction d'un terrain de sport à Poisvilliers Construction d'un vestiaire pour le terrain de football à Nogent (à l'étude) Utilisation des structures pour des animations CLSH ou ados • Fin de la construction du CLSH situé à Morancez Etude sur le type d'équipement à envisager éventuellement à Sours • Continuer à travailler en partenariat avec les Communes et en favorisant le maillage territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de dossiers, mise en place d'animations spécifiques par les équipes d'animation • Etude de pertinence à mener concernant la réalisation d'un CLSH à Sours (ou d'un accueil petite enfance) Développer l'accueil des 0-3 ans ? • Contacts et informations régulières aux Maires et membres du Comité de Pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure couverture territoriale • Amélioration des équipements • Amélioration de l'offre de service • Meilleure connaissance par les familles et les jeunes des équipements et du territoire de la CCOCC 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des besoins spécifiques de la population • Amélioration de la qualité d'accueil • Augmentation de la diversité des pratiques proposées • Augmentation du nombre de Communes accueillant des animations ados 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un ALSH à Morancez Agrandissement de l'ALSH à Jouy Achat de 2 minibus Changement de lieu de stage à chaque période de vacances scolaires



Les Temps extrascolaires

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de 3 CLSH (5-11 ans ou 6-11 ans) fonctionnant sur des rythmes et périodes différents, aux petites vacances, grandes vacances et mercredis et d'1 CLSH AFR fonctionnant sur <u>Brugny-le-Chillon</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'offre de service sur les 3 pôles, et l'améliorer ▪ Rechercher une cohérence et une complémentarité entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la coordination (ouverture, tarifs...), tendre vers une harmonisation des horaires entre les CLSH ▪ Créer des liens avec l'AFR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence entre les équipes des différentes structures ▪ Organiser des rencontres entre structures et équipes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour les CLSH, cohérence, accueil de proximité le mercredi, projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) 		<p>Ouverture à l'année des ALSH à Jouy et Morancez</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation des Centres sur certaines périodes impliquant des accueils / transports des pôles fermés vers le pôle ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la mutualisation permettant de couvrir toutes les périodes de vacances (coordination des périodes d'ouverture) et améliorer le système d'accueil/transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvrir l'ensemble des périodes extrascolaires, développer un accueil CLSH de proximité le mercredi, organiser différemment l'accueil et le transport des enfants d'un pôle à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier une solution adaptée pour les accueils et transports, créer une équipe à l'année sur le CLSH situé à Morancez 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation améliorée de la mutualisation, sécurité augmentée pendant les transports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des besoins des familles concernant les 3-5 ans, accueil adapté pour les <u>pré-ados</u> et prise en compte de leurs besoins, développement des animations pour les ados, cohérence sur le territoire, périodes d'ouverture satisfaisantes 	<p>Ouverture en juillet à Sours (depuis la création) et à Saint Prest (depuis 2009)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de CLSH pour les 3-5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir les structures aux enfants de 3 et 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un CLSH situé à Morancez adapté pour l'accueil des plus petits, effectuer les démarches et aménagements nécessaires pour le CLSH situé à Jouy, étudier la possibilité d'accueil des maternels à <u>Sours</u>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des aménagements nécessaires à des accueils adaptés, démarches administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 3-5 ans 		<p>Ouverture pour les 3-11 ans dans les quatre ALSH</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de fréquentation des CLSH par les 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter l'accueil des 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des temps d'animation distincts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de projets spécifiques aux 10-12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil adapté des 10-12 ans et réponse à des besoins et attentes identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la participation des enfants et des jeunes 	<p>Animations 12-17 ans à chacune des vacances scolaires (stages, séjours, journées à thème)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations ados ne couvrant pas toutes les vacances et quasi-inexistantes les mercredis et week-ends 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer progressivement le secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des animations ados sur toutes les périodes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodes extrascolaires entièrement couvertes pour le secteur ados, y compris l'été (régularité satisfaisante de l'organisation de stages et séjours) ▪ Offre équilibrée sur l'ensemble du territoire 		

L'Accessibilité et le Public

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<p style="text-align: center;">Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisation effective des tarifs sur l'ensemble du territoire ▪ Acquisition d'un minibus ▪ Transport des Communes de la CCOC vers les Communes-pôles insistant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs et étudier une adaptation des tarifs en fonction de la typologie des familles fréquentant les structures ▪ Maintenir le minibus ▪ Améliorer le transport des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'harmonisation des tarifs ; les adapter en fonction des revenus pour les CLSH ; maintenir des tarifs attractifs pour les jeunes. Tarification à revoir à la baisse pour les familles sans impact sur la qualité de service ▪ Maintenir le minibus ▪ Mise en place de transports des Communes vers les Communes pôles (2 véritables pôles seront mis en place) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude en concertation avec les élus, la CAF et le DDJS, échanges d'expériences avec d'autres collectivités Aides spécifiques au cas par cas (CIAS) ▪ Utiliser les ressources locales (convention avec des syndicats de transports...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lisibilité des tarifs et accessibilité au plus grand nombre ▪ Amélioration de l'accès pour les enfants et jeunes, notamment pour ceux qui habitent les Communes les plus éloignées des pôles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>Grille tarifaire commune prenant en compte les différentes tranches selon imposition</p> <p>Achat de 2 minibus</p> <p>Transport gratuit en car du Pôle de Sours à Morancez</p> <p>Transport gratuit des adolescents</p>
<p style="text-align: center;">Public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'offre pour les 3-5 ans ▪ Fréquentation faible par les 10-12 ans ▪ 12-16 ans en demande d'une offre plus régulière ▪ Possibilité de s'impliquer dans l'organisation, appréciée par les enfants et les jeunes ▪ Pas de lieu d'expression pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des activités, des structures ET UNE ORGANISATION permettant un accueil adapté à chaque âge ▪ Continuer à favoriser la participation des jeunes dans l'organisation des structures (projets pédagogiques) ▪ Créer un espace d'expression (Conseil Communautaire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en partenariat avec les acteurs locaux tels que les associations, adapter les structures, élaborer des projets pédagogiques tenant compte des spécificités de chaque âge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les échanges entre les acteurs locaux et les équipes, créer des espaces adaptés dans les structures, intégrer l'idée d'accueil adapté dans les projets pédagogiques ▪ Mobiliser les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de nouvelles activités Organisation des structures mieux adaptée aux besoins du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la fréquentation des structures 	<p>ALSH ouverts aux 3-11 ans</p> <p>Amélioration constante des projets pédagogiques</p> <p>Projets impliquant les adolescents (C ton séjour)</p> <p>Fréquentation en hausse permanente</p>

L'Encadrement et la Formation, l'Implication des Familles, La Communication

+

INDICATEURS DIAGNOSTICS	OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIAUX CFtable 1	OBJECTIFS OPERATIONNELS Descriptions de comportements observables	CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE Les moyens humains, matériels, financiers Les critères d'exigence	EFFETS SUR LE TERRITOIRE CFtable 2	EFFETS SUR LE PUBLIC CFtable 3	Créations / Objectifs atteints
<p>Encadrement – Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation assurée par le gestionnaire ▪ Existence d'un poste de Coordination ▪ Equipes commençant à travailler en lien ▪ Déficit de moyens humains dédiés au secteur ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la formation assurée par le gestionnaire ▪ Maintien d'un poste de Coordination ▪ Echanges réguliers entre les équipes ▪ Réflexion autour du renforcement de l'équipe d'encadrement des activités ados 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualification des équipes ▪ Maintien d'un poste de Coordination ▪ Projets communs (inter-centres, sorties, camps d'été...) ▪ Création d'un poste de Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations régulières ▪ Communication entre les équipes ▪ Recrutement d'un Directeur ados à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualification des équipes et stabilisation de l'encadrement ▪ Meilleure cohérence ▪ Création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité de service ▪ Meilleure cohérence et meilleure égalité de service sur le territoire ▪ Augmentation de l'offre pour les ados 	<p>Coordonnateur maintenu</p> <p>Recrutement d'un directeur/animateur pour secteur ados</p> <p>Qualification accrue des personnels</p>
<p>Implication des Familles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Familles présentes lors des manifestations ponctuelles lorsqu'elles sont sollicitées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le lien avec les familles ▪ Prendre en compte leurs avis sur la politique jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à organiser des rencontres avec les familles (actions ponctuelles dans les CLSH et secteur ados) ▪ Mener une enquête / recueil d'impression sur la politique jeunesse mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fêtes de fin de Centre, spectacles ou expositions des enfants, événements festifs, remises de diplômes AFPS... ▪ Enquête par l'intermédiaire des Eroles et structures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de lien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance de la vie des Centres par les familles et de la politique jeunesse dans sa globalité 	<p>Invitation des familles à chaque évènement et participation importante</p> <p>Enquête régulière auprès des ados et familles</p>
<p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début d'une adaptation des moyens de communication en fonction du public et des relations presse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la communication Enfance-Jeunesse en direction du public (Enfance-Jeunesse, familles, acteurs locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation complète des moyens de communication en fonction du public ▪ Relations presse régulières ▪ Information directe aux jeunes par courrier et mail ▪ Information aux Mairies ▪ Articles dans l'agenda et le bulletin communautaire ▪ Développement du site Internet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueil des adresses mails et postales, mailings, envois groupés, communiqués de presse, conférences de presse ▪ Développement du site Internet (contenu et notoriété) et de la téléinscription pour les jeunes ainsi que le téléchargement des dossiers d'inscription pour les enfants et les jeunes ▪ Communication avec les membres du Comité de Pilotage et les Mairies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la connaissance de l'existant, tant par les habitants de la CCOC que par les extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure information sur les services proposés qui favorise la connaissance et permet l'augmentation de la fréquentation 	<p>Communication forte auprès des familles et adolescents</p> <p>Site internet (tous téléchargements possibles)</p> <p>Envoi groupé et mailing avant chaque période de vacances scolaires</p>

□

STRUCTURE

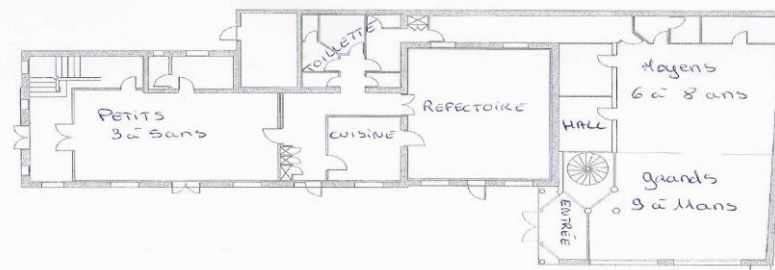
Nom de la structure	Accueil de loisirs de jouy
Adresse	30, Rue du bout des Anglois 28300 JOUY
Téléphone	02 37 22 33 88 /0632823160
Fax	02 37 22 33 88
Mail	Clshjouy@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	7h00 à 19h00

CAPACITE D'accueil

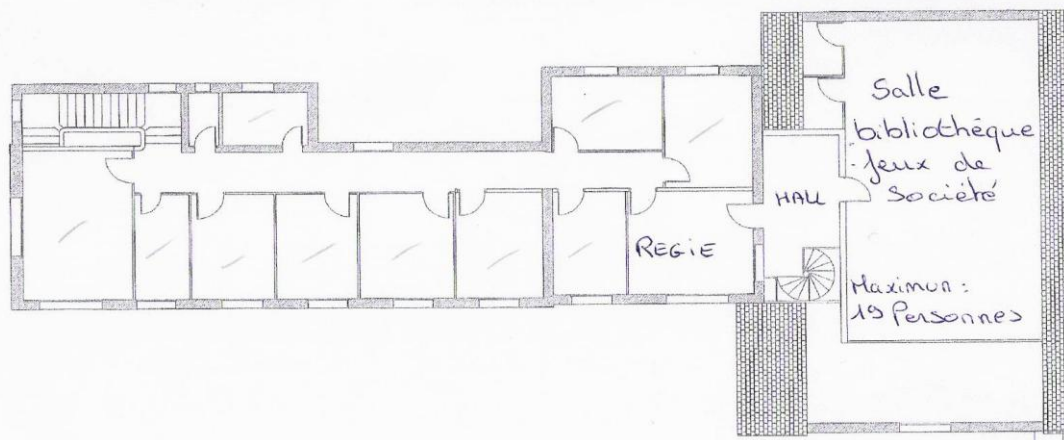
	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Total
Toussaint :	24	56	80
Février :	24	56	80
Avril :	24	56	80
Juillet :	24	56	80
Août :	24	56	80
Mercredi :	24	56	80

DESCRIPTION DES LOCAUX

PLAN DU REZ CHAUSSEE



PLAN DE L'ETAGE



PRESENTATION DE L'EQUIPE

NOM	Prénom	Age	Qualification (diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut : CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition	Périodes	Groupe d'âge attribué	Ancienneté (aux PEP)	Durée hebdomadaire de travail
CARLUCCIO	SABINE	51ans	BAFA	ANIMATRICE	CDI	Annualisé	3/5 et 6/12ans	4ans	permanente
DURET	AUDREY	22ans	BAFA	ANIMATRICE	CEE	Du 4 au 29 JUILLET	6/12 ans	3 étés	
BESSE	CAROLINE	19ans	BAFA	ANIMATRICE	CEE	Du 4 au 29 JUILLET	3/5 et 6/12ans		
TERNISIEN	BETTY	19ans	Non diplômé	ANIMATRICE	CEE	Du 4 au 29 juillet	3/5ans	2 étés	
ARTECHEA	FLORENCE	48 ans	BAFD	DIRECTRICE	CDI	Annualisé	3/11ans	20 ans	permanente
				Personnel de restauration et d'entretien	CDD				

JOURNEE TYPE

Horaires	Activités
7h00 9h00	Accueil échelonné des enfants Les enfants sont accueillis par les animateurs de chaque tranche d'âge Le planning est affiché dans toutes les salles. Des ateliers sont mis en place
9h00 9h20	Appel des enfants puis présentation des activités
11h30 12H00	Passage aux toilettes, lavage des mains
12h00 13h15	Repas
13h15 14h15	Temps calme (jeux de société, lecture, jeux de construction, dessins)
14h15 16h15	Appel et début des activités
16h15 19h00	Passage aux toilettes goûter et rangement des salles puis temps calme.

LES THEMES ET LES ACTIVITES

LE THEME : l'équipe d'animation propose un thème pour le séjour.

« Fabriquer une machine pour voyager dans le temps ».

APPRENDRE en s'amusant.

Passer des vacances à travers diverses activités, manuelles, culturelles et Sportives.

Pendant le séjour, les enfants pourront choisir leurs activités, en s'inscrivant sur les différents ateliers présenté par les animateurs.

La première semaine sera consacrée à la vie de château pendant la renaissance.

La deuxième semaine nous serons télé porter dans le futur.

La troisième semaine nous repartirons à l'époque du moyen âge.

La quatrième semaine nous seront revenus à l'époque de la préhistoire.

ROLES DE CHACUN

Le directeur :

- Il est responsable de l'ALSH
- Il est garant des orientations éducatives du service
- Il est le représentant de l'institution
- Il est garant du cadre et du fonctionnement
- Il est garant de la sécurité morale, physique, et affective des enfants
- Il est garant de la gestion administrative et de la gestion budgétaire
- Il est garant de la gestion du personnel
- Il est garant des relations avec les différents partenaires

L'animateur

- Il est garant de la sécurité et du bien être des enfants
- Il participe à l'organisation du projet pédagogique et du projet d'animation
- Il doit accueillir et communiquer avec les enfants et les parents
- Il organise un programme d'activités avec l'équipe
- Il s'adapte aux enfants de cultures différentes.
- Il connaît les spécificités de son public afin de s'adapter aux différents âges
- Il explique le fonctionnement et le maniement
- Il est capable de concevoir un organigramme permettant de connaître sa fonction et sa tâche et ses moyens
- Il doit prendre connaissance de la législation et des problèmes de sécurité inhérents à chaque activité
- Il est capable d'évaluer et contrôler les actions de chacun et de l'équipe

Le Personnel de service :

- Le chauffeur de bus
- Il est responsable de la sécurité des enfants dans son bus
- Il doit respecter le code de la route
- Il doit connaître les horaires et les trajets pendant le séjour
- Le personnel de restauration
- Deux personnes sont chargées de mettre le couvert, de chauffer les aliments
- Elles doivent vérifier que les enfants mangent un peu de tout, les animateurs doivent les aider à servir
- Les enfants débarrassent leurs tables.

L'assistant sanitaire :

- Il suffit d'avoir contacté le médecin du quartier qui interviendra sur demande
- Deux animateurs sont diplômés AFPS
- Le directeur recevra les fiches sanitaires de liaison des enfants et informera l'équipe des problèmes de santé particulières

INFORMATIONS DIVERSES

La sécurité : procédure de l'exercice d'évacuation, interdictions ,pharmacie :

Les animateurs doivent veiller à la sécurité des enfants

Ils instaurent des règles de sécurité et doivent consulter les instructions départementales

Bien suivre les recommandations surtout pendant les déplacements, à pied, en bus, à vélo.

Procédure d'évacuation

Un exercice d'évacuation à lieu dès le début du centre, après l'alarme, les animateurs rassemblent les enfants dans la cour et font l'appel, ils vérifient qu'il n'y est plus personne dans les locaux.

La date et l'horaire, puis le temps mis pendant l'exercice sont notés dans le registre de sécurité.

Le sommeil, le temps calme :

Le besoin de repos est influencé bien sûr par des caractères propres à chacun.

Cela nécessite une organisation, un aménagement ; des espaces chaleureux de (pause) et à n'importe quel moment, un enfant pourra s'isoler, se reposer, ne rien faire.

Après le déjeuner, l'enfant peut rejoindre sa salle : des activités calmes sont mises en place.

Les transports :

Les déplacements en bus seront directement organisés après devis par un organisme professionnel.

Les animateurs sont responsables des enfants, ils doivent placer les enfants, et les compter

Les issues de secours doivent être sous la vigilance des animateurs en cas de problèmes

Les enfants doivent être attachés si le bus possède des ceintures

Le chauffeur est responsable du car.

Les relations avec les familles, avec les enfants

Ce sont les parents les premiers éducateurs de leurs enfants

L'équipe du centre de loisirs doit se situer comme co- éducateurs, à leurs côtés donc nous devons d'informer, de présenter, d'offrir nos pratiques à la confrontation avec les familles, d'entendre les choix qu'elles ont fait

Pendant le déroulement, il faut aider les parents à comprendre le centre à le connaître, à lui faire confiance, ainsi sécurisés, ils pourront préparer, accompagner leurs enfants,partager leurs vacances,leurs plaisirs,et leurs apprentissages

Chaque matin et chaque soir nous rencontrerons les familles et tenterons de leur accorder quelques instants (dans la limite des horaires à respecter)

Nous seront à la disposition des familles, les incitants même à venir vivre des moments avec leurs enfants, partager un café

L'hygiène alimentaire :

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le Directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Les repas sont des moments importants dans la journée, ils apportent des besoins essentiels pour la santé des enfants.

Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas, les animateurs les accompagneront et vérifieront qu'ils le fassent correctement

Les principaux partenaires :

Chartres métropole, la CAF, la DDCSPP et les PE

TABLEAU D'OBJECTIFS

DIAGNOSTIC	OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
Liste des éléments qui caractérisent mon public Accueil de Loisirs	A quoi je veux parvenir ?	En faisant quoi ? (verbes d'action)	Cela se concrétise par :	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?	Outils Comment je l'observe ?
<p>Enfants de 6 à 11 ans : Les enfants se déconcentrent vite, ils ont besoin de « s'activer » de s'interrompre, de jouer entre eux. Ils veulent finir rapidement. Ils sont gentils et agréables. Il n'y a pas d'agressivité d'une façon générale.</p> <p>Enfants de 3 à 5 ans : On peut distinguer 2 groupes : -les 3 ans et les autres plus âgés -la majorité des enfants sont assez autonomes</p> <p>Les parents : La convivialité est installée par la majorité d'entre eux.</p> <p>L'Equipe : - l'entente semble bonne -des animatrices réservées -manque d'animateur garçon</p>	Apprendre en s'amusant	<p>1/ En découvrant plusieurs époques et en imaginant le futur.</p> <p>2/ Apprendre comment les hommes vivaient avant</p>	<p>Sorties culturelles de la région Le château de MAINTENON</p> <p>Le labyrinthe médiéval de Marville les bois.</p> <p>Le jardin préhistorique d'Auneau</p> <p>Les différents ateliers autour de ces lieux.</p>	<p>En observant l'attitude des enfants dans les activités de groupe</p> <p>En prenant compte de l'avis de tous dans une équipe</p>	<p>Grille d'évaluation</p> <p>Tableau correspondant aux degrés d'atteinte sur les valeurs de coopération</p>
<p>PROBLEMATIQUE</p> <p>Préserver le climat de convivialité et de confiance envers les enfants et les parents, tout en restant vigilants sur la sécurité et dans la diversité des propositions de loisirs éducatifs</p>	II/ Rendre les enfants plus autonome	<p>1/ En valorisant les enfants sur le savoir faire</p> <p>2/ En favorisant le rangement de leurs affaires</p>	<p>Activités manuelles</p> <p>Dans les jeux</p> <p>Vérifier et ranger les vêtements avec les enfants.</p> <p>Organiser un moment après les Activités pour ranger les salles.</p>	<p>Mise au point Constater les améliorations dans les savoirs -faire</p> <p>Si les enfants ont fait l'effort de ranger leurs vêtements et de participer au rangement du centre</p>	<p>Sondage auprès de l'équipe d'animation</p> <p>Bilan chaque semaine</p>